

DISPOSITIFS POLITIQUE DE LA VILLE 2023

Ci-dessous l'ensemble des dates concernant les différents **appels à initiatives 2023** de la Politique de la Ville sur le territoire de Colmar

APPELS A INITIATIVES 2023 : Dates limites de dépôt des dossiers	
<ul style="list-style-type: none"> <u>Appel à initiatives 2023 du Contrat de ville :</u> 	
<p><u>Tranche 1</u> 13 février 2023</p>	<p>Pour les actions en reconduction et les nouvelles actions.</p>
<p><u>Tranche 2</u> Fin du 1^{er} semestre 2023</p>	<p>Pour les actions du 4^{ème} trimestre et les actions sur l'année scolaire 2023-2024.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <u>Appel à initiatives « Cité éducative 2023 » :</u> 	
<p><u>Tranche 1</u> 13 février 2023</p>	<p>Pour l'ensemble des actions</p>
<p><u>Tranche 2</u> Fin du 1^{er} semestre 2023</p>	<p>Pour l'ensemble des actions</p>
<ul style="list-style-type: none"> <u>Appel à initiatives « Quartiers d'été 2023 » :</u> 	
<p>05 mai 2023</p>	<p>Pour les actions dans le cadre des Quartiers d'été (Juillet – Août 2023)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <u>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :</u> 	
<p>Date non communiquée à ce jour</p>	<p>Année scolaire 2023-2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> <u>Dispositif Ville – Vie – Vacances (VVV) :</u> 	
<p>16 janvier 2023</p>	<p>Pour les vacances d'hiver et du printemps 2023</p>
<p>29 mai 2023</p>	<p>Pour les vacances d'été 2023</p>
<p>25 septembre 2023</p>	<p>Pour les vacances d'automne et de fin d'année</p>

Appel à initiatives annuel 2023 du Contrat de ville

• Objectifs :

Chaque année l'État et la Ville de Colmar publient, dans le cadre du Contrat de Ville, un appel à initiatives, permettant de soutenir des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Les actions proposées doivent s'inscrire dans les objectifs fixés annuellement pour chacun des piliers du Contrat de ville (Cohésion sociale/ Développement économique et emploi/ Cadre de vie et renouvellement urbain) et dans les priorités transversales (Jeunesse/ égalité femme-hommes/ lutte contre les discriminations/ valeurs de la république et citoyenneté).

• Calendrier :

Tranche 1 : Pour les actions en reconduction et les nouvelles actions.

Date limite de dépôt des dossiers : **le lundi 13 février 2023**

Entretiens avec les porteurs de projets : **Semaine du 27 février au 3 mars 2023**

Tranche 2 : Pour les actions se déroulant au cours du 4^{ème} trimestre et sur l'année scolaire en lien avec les écoles.

Date limite de dépôt des dossiers : **Fin du 1^{er} semestre 2023**

Entretiens avec les porteurs de projets : **A définir**

• Modalités :

Les dossiers doivent **OBLIGATOIREMENT** être déposés conjointement :

Pour l'État et la Ville de Colmar :

Sur la plateforme DAUPHIN : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> (Cf : Annexe « Guide de saisie usager »)

Pour les nouveaux porteurs de projets, une première rencontre avec les services de l'Etat et de la Ville est nécessaire avant tout dépôt de dossier sur la plateforme DAUPHIN. Les dossiers déposés sans une rencontre préalable ne seront pas instruits.

Pour tout dépôt de nouvelles actions ainsi que pour certaines actions en reconduction, les porteurs de projets seront invités, lors d'un entretien, à présenter leur action en présence des services de l'Etat et de la Ville.

L'appel à initiatives ainsi que les documents relatifs sont téléchargeables sur les sites internet de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Ville de Colmar :

- <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville>
- <https://www.colmar.fr/contrat-ville>

• Contacts :

Pour la Ville de Colmar :	
Aline POUGEUX (Chargée de mission Politique de la ville)	aline.pougeux@agglo-colmar.fr 03.69.99.55.53 (N° de poste 5553) 06.22.22.47.39
Pour l'Etat :	
Evelyne LISCH (Chargée de mission Pôle Politique de ville)	evelyne.lisch@haut-rhin.gouv.fr 03.89.33.45.12

Appel à initiatives « Cité Educative » 2023

• Objectifs :

La Cité Educative ambitionne de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative, et d'ouvrir le champ des possibles au bénéfice des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 25 ans des quartiers prioritaires.

• Calendrier :

Tranche 1 : Pour l'ensemble des actions

Date limite de dépôt des dossiers : **le lundi 13 février 2023**

Entretiens avec les porteurs de projets : **Semaine du 27 février au 3 mars 2023**

Tranche 2 : Pour l'ensemble des actions

Date limite de dépôt des dossiers : **Fin du 1^{er} semestre 2023**

Entretiens avec les porteurs de projets : **A définir**

• Modalités :

Les dossiers doivent **OBLIGATOIREMENT** être déposés conjointement :

Pour l'État et la Ville de Colmar :

Sur la plateforme DAUPHIN : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> (Cf : Annexe « Guide de saisie usager »)

Pour faciliter l'instruction, un montant minimal de 1€ de subvention devra être sollicité pour la Ville de Colmar.

Pour les nouveaux porteurs de projets, une première rencontre avec les services de l'Etat et de la Ville est nécessaire avant tout dépôt de dossier sur la plateforme DAUPHIN. Les dossiers déposés sans une rencontre préalable ne seront pas instruits.

Pour tout dépôt de nouvelles actions ainsi que pour certaines actions en reconduction, les porteurs de projets seront invités, lors d'un entretien, à présenter leur action en présence des services de l'Etat et de la Ville.

L'appel à initiatives ainsi que les documents relatifs sont téléchargeables sur les sites internet de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Ville de Colmar :

- <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville>
- <https://www.colmar.fr/contrat-ville>

• Contacts :

Pour la Ville de Colmar :	
Justine ACKERMANN (Cheffe de Projet de la Cité Educative)	justine.ackermann@colmar.fr 03.89.20.68.34 - Poste (N° de poste 6834)
Pour l'Etat :	
Evelyne LISCH (Chargée de mission Pôle Politique de ville)	evelyne.lisch@haut-rhin.gouv.fr 03.89.33.45.12

Appel à initiatives « Quartiers d'été »

- **Objectifs :**

Initié en 2020 suite à la crise sanitaire, le dispositif « Quartiers d'été » permet de proposer aux habitants des **activités gratuites et en libre accès au sein des quartiers prioritaires**.

- **Calendrier :**

Un appel à initiatives spécifique « Quartiers d'été 2023 » sera lancé fin mars 2023

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 05 mai 2023**.

Les actions proposées devront se dérouler durant la période estivale, du 10 juillet au 31 août 2023

- **Modalités :**

Les dossiers devront **OBLIGATOIREMENT** être déposés :

Pour les actions cofinancées par l'État et la Ville de Colmar (> 1 000 €) :

Sur la plateforme DAUPHIN : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Pour actions financées uniquement par la Ville de Colmar (< 1 000 €) :

Par mail à aline.pougeux@agglo-colmar.fr

L'appel à initiatives ainsi que les documents relatifs seront téléchargeables sur les sites internet de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Ville de Colmar :

- <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville>
- <https://www.colmar.fr/contrat-ville>

- **Contacts :**

Pour la Ville de Colmar :	
Aline POUGEUX (Chargée de mission Politique de la ville)	aline.pougeux@agglo-colmar.fr 03.69.99.55.53 (N° de poste 5553) 06.22.22.47.39
Pour l'Etat :	
Evelyne LISCH (Chargée de mission Pôle Politique de ville)	evelyne.lisch@haut-rhin.gouv.fr 03.89.33.45.12

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

- **Objectifs :**

Le CLAS est un dispositif multi-partenarial piloté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin. Les partenaires sont l'Etat (pôle départemental de la politique de la ville et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)), l'Education Nationale, ainsi que la Ville de Colmar.

Ce dispositif ne se substitue pas à ceux de l'Education Nationale. Il s'adresse à **des enfants en classe élémentaire jusqu'à des jeunes en terminale, scolarisés dans un QPV**. Les élèves concernés sont repérés en début d'année scolaire par les enseignants et bénéficient d'un appui méthodologique pour lutter contre le décrochage scolaire. En complément de soutien scolaire, **le CLAS propose des activités culturelles et ludiques** qui peuvent faire défaut dans l'environnement familial et social de certains jeunes.

- **Calendrier :**

Pour la session scolaire 2023 -2024, la date limite de dépôt des dossiers n'est pas encore connue à ce jour.

- **Modalités :**

L'appel à initiatives du CLAS est lancé par la CAF du Haut-Rhin :

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-du-haut-rhin/partenaires-locaux/actions-en-direction-des-familles/contrat-d-accompagnement-a-la-scolarite>

Les dossiers doivent être envoyés aux organismes suivants :

- Pour la CAF 68, par mail : reseauparents68@cafmulhouse.caf.fr
- Pour l'Etat et la Collectivité, saisir la demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

- **Contacts :**

Pour la ville de Colmar :	
Aline POUGEUX (Chargée de mission Politique de la ville)	aline.pougeux@agglo-colmar.fr 03.69.99.55.53 (N° de poste 5553) 06.22.22.47.39
Pour l'Etat :	
Véronique BINDER : (Chargée de mission au Pôle Départemental Politique de Ville)	veronique.binder@haut-rhin.gouv.fr 03 89 33 45 11
Pour la CAF 68 :	
Virginie VELLA (Chargée de Conseil et Développement Action Sociale)	virginie.vella@cafmulhouse.cnafmail.fr 03.68.47.97.55

Dispositif Ville Vie Vacances

- **Objectifs :**

Le dispositif « Ville Vie Vacances » a une utilité spécifique dans le secteur de l'insertion sociale, de la prévention à l'exclusion, à la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté. Il est rattaché à la priorité transversale Jeunesse des Contrats de ville. Les actions soutenues doivent répondre à une logique **éducative, culturelle, civique et sportive** pour renforcer le lien avec les dispositifs interministériels existants, en adéquation avec les orientations du pilier cohésion sociale du Contrat de ville.

Piloté par la Préfecture du Haut-Rhin, ce dispositif permet aux enfants et aux adolescents, **âgés entre 11 et 18 ans**, avec un **quota minimum de 50 % de filles à intégrer**, de bénéficier d'actions à caractère ludique ou sportif, vecteur de valeurs. A Colmar, les publics concernés résident exclusivement dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et seront orientés par une structure de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Les actions proposées doivent leur offrir un accès à des activités attrayantes dont ces jeunes sont souvent exclus durant le temps des vacances scolaires. Ces activités, tout en prévoyant une prise en charge éducative, ne doivent pas s'inscrire dans une logique de consommation de loisirs. Les jeunes doivent être partie prenante du projet et participer à son organisation (planning, budget, réservation, etc.).

- **Calendrier :**

Les actions doivent se dérouler durant les périodes de vacances scolaires : **Hiver / Printemps / Été / Automne / Noël**.

- Pour les vacances d'hiver et de printemps : **date limite de dépôt le lundi 16 janvier 2023** ;
- Pour les vacances d'été : **date limite de dépôt le lundi 29 mai 2023** ;
- Pour les vacances d'automne et de Noël : **date limite de dépôt le lundi 25 septembre 2023**.

- **Modalités :**

L'appel à initiatives « Ville Vie Vacances » est lancé par la Préfecture du Haut-Rhin sur le site :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/Les-appels-a-initiatives/Appel-a-initiatives-VVV/Ville-Vie-Vacances>

Pour l'Etat et la Collectivité, saisir la demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

- **Contacts :**

Pour Colmar Agglomération :	
Aline POUGEUX (Chargée de mission politique de la ville)	aline.pougeux@agglo-colmar.fr 03.69.99.55.53 (N° de poste 5553) 06.22.22.47.39
Pour la Préfecture du Haut-Rhin :	
Véronique BINDER (Chargée de mission au Pôle Départemental Politique de Ville)	veronique.binder@haut-rhin.gouv.fr 03.89.33.45.11

LES AIDES DES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

- Lien du Conseil Départemental du Haut-Rhin :

<https://www.haut-rhin.fr/content/pour-les-associations-et-les-b%C3%A9n%C3%A9voles>

- Lien de la Région Grand Est :

<https://www.grandest.fr/aides/?beneficiaire=62&pg=1>

- Lien CAF du Haut-Rhin :

<http://www.caf.fr/partenaires/solidarite-et-soutien-financier>

- Lien DRAC Grand Est :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/aides-demarches/subventions>

- Lien ARS Grand Est :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

- Lien FIPDR 68 :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-de-la-delinquance/FIPDR-Appel-a-projets-2020>

- Lien DDCSPP 68 :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Demande-de-subvention>